

APTITUDES DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ DE BASE POUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR PAR LE BIAIS DES JEUX SÉRIEUX

IO1_Guide pratique : outil d'aide pour les
formateurs dans les processus de formation
EFP

Informations sur l'App et les jeux pour les travaux en hauteur



Octobre 2018



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Programme ERASMUS+

Action clé 2 | Appel

2017

Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes
pratiques

Numéro du projet :

2017-1-ES01-KA202-038262

Partenariat :

- Fundación Laboral de la Construcción (Espagne)
- Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (Luxembourg)
- Open Universiteit Nederland (Pays-Bas)
- Westdeutscher Handwerkskammertag (Allemagne)
- Scuola Costruzioni Vicenza Andrea Palladio (Italie)
- Chamber of Construction and Building Materials Industry of Slovenia (Slovénie)
- Centre Ifapme Liège-Huy-Verviers (Belgique)

L'aide de la Commission européenne pour la production de cette publication ne constitue pas un cautionnement du contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs, la Commission ne pouvant être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans les présentes.

INDEX

1. INTRODUCTION.....	2
2. BASES THÉORIQUES	3
2.1. PERSPECTIVE PSYCHOLOGIQUE DE LA CAUSALITÉ DES ACCIDENTS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION 3	
2.2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA « LUDIFICATION » ET DES JEUX SÉRIEUX DANS UN CADRE D'APPRENTISSAGE	4
2.3. DÉFINITION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE	4
3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE	7
3.1. TRAVAIL EN HAUTEUR SÛR.....	7
3.2. PORT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE APPROPRIÉS	9
3.3. TRAVAIL EN TOUTE SÉCURITÉ GRÂCE À UNE PROTECTION COLLECTIVE....	9
3.4. CHUTE D'OBJETS.....	10
3.5. SIGNALISATION DE SÉCURITÉ	11
4. GLOSSAIRE.....	13

1.INTRODUCTION

Ce guide pratique comporte des informations pour faciliter aux utilisateurs la compréhension du processus qui a conduit à l'App finale Upp_Games et les aider à l'utiliser. Le contenu est présenté en trois zones principales afin de faciliter la compréhension du processus. Premièrement, les informations concernant le contexte théorique en tant que base de la définition ; ensuite, le processus d'élaboration de chaque mini-jeu ; enfin, une liste de termes et définitions qui aide l'utilisateur à mieux comprendre les concepts liés au processus de formation-apprentissage, aux problèmes de santé et de sécurité (S&S) et aux travaux en hauteur.

Concernant le bien-fondé théorique, trois champs d'application différents ont été étudiés :

- ❖ La perspective psychologique de la causalité des accidents dans le secteur de la construction.
- ❖ Les principales caractéristiques de la « ludification » et des jeux sérieux dans un contexte d'apprentissage.
- ❖ La définition du concept d'acquis d'apprentissage.

Le processus de conception et de développement des mini-jeux a été le suivant :

1. Des objectifs spécifiques ont été établis pour chaque scène, en se rappelant les objectifs poursuivis sur chaque zone dans laquelle des acquis d'apprentissage sont structurés : savoir - aptitudes
- compétences.
2. En fonction de ces objectifs, différentes ressources ont été sélectionnées de manière à compléter chaque développement d'une scène.
3. Finalement, chaque ressource a été dotée d'un contenu approprié.

Un glossaire des termes et définitions figure dans la dernière partie de ce guide pratique. Il a pour but de faciliter la compréhension de certains concepts présents dans l'App ainsi que d'autres termes liés aux questions S&S et aux travaux en hauteur.

Le glossaire veut être une aide pour contextualiser plusieurs termes et concepts utilisés dans les documents et produits découlant du projet. Différentes sources ont été consultées pour compléter les définitions, principalement la législation européenne, les dictionnaires professionnels et les documents d'entités et d'organisations qui s'intéressent à la santé et à la sécurité aux niveaux européen et mondial.



2. BASES THÉORIQUES

En tant qu'ouvrage antérieur pour la définition concrète des mini-jeux, une recherche documentaire a été exécutée pour fournir les bases théoriques et méthodologiques plus ajustées aux objectifs poursuivis par le projet Upp_Games.

La base théorique pour planifier et développer les mini-jeux a été réalisée à partir de trois domaines différents.

2.1. Perspective psychologique de la causalité des accidents dans le secteur de la construction

Plusieurs études dans ce secteur ont souligné le fait que les accidents dans la construction se produisent en raison d'une combinaison d'actes peu sûrs et de conditions de travail peu sûres sur les chantiers de construction. Dans ce contexte, l'approche pour concevoir les mini-jeux s'est concentrée sur la sécurité basée sur le comportement (BBS1). En substance, la BBS est une méthode reconnue pour utiliser un renforcement positif afin de modifier des comportements individuels peu sûrs et renforcer les comportements sûrs. Cette approche est efficace en ce qu'elle élève le niveau de comportement des travailleurs et la sécurité et est une façon de prévenir les accidents et de diminuer les blessures dans le secteur de la construction.

Le processus de sécurité comportementale de base pour obtenir les meilleurs résultats à l'aide de l'approche BBS est résumé dans les étapes suivantes :

- ❖ Identifier les comportements peu sûrs.
- ❖ Développer des outils d'observation appropriés.
- ❖ Eduquer chacun.
- ❖ Effectuer une observation du comportement.
- ❖ Fournir une information en retour.

Des recherches ont souligné la valeur élevée de l'information en retour², principalement lorsque l'objectif est d'améliorer le comportement et de permettre aux travailleurs d'obtenir un meilleur rendement sur le chantier. L'information en retour joue un rôle très important et vise à obtenir le meilleur rendement des acteurs et à faciliter l'apprentissage des utilisateurs. En raison de son rôle clé dans l'apprentissage, cet élément a été souligné dans le développement des mini-jeux.

1

https://www.hsa.ie/eng/Publications_and_Forms/Publications/Safety_and_Health_Management/behaviour_base_d_safety_guide.html

² Cameron&Duff, 2007; Grindle et al. 2000.

Ceci facilitera grandement l'assimilation interne du comportement correct sous l'angle de la santé et de la sécurité. Ce processus permettra le transfert de ce comportement approprié à une autre situation similaire, assurant ainsi la réussite du processus d'apprentissage qui utilise l'App Upp_Games.

2.2. Principales caractéristiques de la « ludification » et des jeux sérieux dans un cadre d'apprentissage

Les concepts de ludification et de jeux sérieux ont été instaurés pour définir la structure des mini-jeux :

- ❖ La ludification est définie comme « *l'utilisation de la mécanique, de l'esthétique et de la réflexion basées sur le jeu pour engager les personnes, motiver l'action, promouvoir l'apprentissage et résoudre les problèmes³* ».
- ❖ Les jeux sérieux sont ceux qui n'ont pas été conçus simplement pour l'amusement ou le plaisir, mais aussi pour enseigner/former, évaluer ou modifier les comportements.

Sous cet angle, plusieurs mini-jeux ont été développés pour l'App. L'objectif est de faciliter l'acquisition par les travailleurs du secteur de la construction d'un comportement sûr dans les tâches liées aux travaux en hauteur. L'utilisation de jeux sérieux favorise l'apprentissage en intégrant une composante récréative dans le processus de formation et en plaçant l'apprenant au centre de ce processus.

Certaines mécaniques de jeu ont été utilisées lors de leur développement pour renforcer leur attractivité et leur efficacité : conflit, stratégie et probabilité ; esthétique ; thème et histoire ; récompenses.

2.3. Définition des acquis d'apprentissage

Ce guide pratique présente les principaux acquis d'apprentissage recueillis pour être utilisés comme base du développement des mini-jeux dans l'App.

La première étape consiste à définir ce qu'est un acquis d'apprentissage. Le Cedefop donne deux définitions interdépendantes :

- ❖ Les acquis d'apprentissage sont définis comme « *les énoncés de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de faire au terme d'un processus d'apprentissage ; ces acquis sont définis sous la forme de savoirs, d'aptitudes et de compétences* ». (Cedefop, 2014)

³ Karl Kapp: "The Gamification of Learning and Instruction: Game-Based Methods and Strategies for Training and Education" (2002)



- ❖ Les acquis d'apprentissage sont définis comme « *des ensembles de savoirs, aptitudes et/ou compétences qu'un individu a acquis et/ou est en mesure de démontrer à l'issue d'un processus d'apprentissage formel, non formel ou informel* ». (Cedefop, 2014)

La première approche met l'accent sur l'apprenant comme centre du processus d'enseignement-apprentissage. Etant donné qu'un objectif important du projet Upp_Games est de souligner le rôle de l'apprenant en tant que facteur important du processus d'apprentissage, cette option doit être appliquée lors de la conception et du développement du contenu des mini-jeux.

Outre une définition générale, trois éléments qui définissent l'acquis d'apprentissage ont été pris en compte :

- ❖ Savoir : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'apprentissage. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques lié à un domaine de travail ou d'études⁴.
- ❖ Aptitude : capacité à exécuter des tâches et à résoudre des problèmes⁵.
- ❖ Compétence = capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales et/ou méthodologiques dans les situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel⁶. En outre, elle est définie comme la capacité à mettre en œuvre des résultats/acquis d'apprentissage d'une manière appropriée dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel)⁷.

Le contenu concernant les éléments indiqués dans chaque acquis d'apprentissage choisi a été la clé pour établir les différents objectifs dans chacun des mini-jeux et chacune des scènes.

Enfin, la définition des niveaux que l'App visera principalement a été établie, compte tenu de la méthodologie EQF. Les niveaux sélectionnés sont les niveaux 2, 3 et 4⁸.

La principale définition des descripteurs inclus dans les trois niveaux est présentée dans le tableau.

⁴ Cedefop, 2008c ; Commission européenne, 2006a

⁵ Cedefop, 2008c ; Commission européenne, 2008

⁶ Commission européenne, 2006a

⁷ Cedefop, Tissot, 2004 ; Commission européenne, 2006a

⁸ Plus de détails sur : <https://ec.europa.eu/ploteus/content/descriptors-page>

Niveau	Connaissances	Aptitudes	Responsabilité et autonomie ⁹
2	Connaissances concrètes de base d'un domaine de travail ou d'étude.	Aptitudes cognitives et pratiques de base exigées pour utiliser une information pertinente de manière à exécuter des tâches et à résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples.	Travailler ou étudier sous surveillance avec une certaine autonomie.
3	Connaissance de faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'étude.	Série d'aptitudes cognitives et pratiques exigées pour accomplir des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et en appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base.	Assumer la responsabilité de l'achèvement de tâches dans le travail ou l'étude ; adapter son propre comportement aux circonstances dans la résolution de problèmes.
4	Connaissances concrètes et théoriques dans un large contexte d'un domaine de travail ou d'étude.	Série d'aptitudes cognitives et pratiques exigées pour générer des solutions pour des problèmes spécifiques dans un domaine de travail ou d'étude.	Exercice de l'autogestion dans le contexte des directives de travail ou d'étude qui sont généralement prévisibles, mais sont soumises au changement ; surveillance du travail courant d'autrui, prise d'une responsabilité pour l'évaluation et l'amélioration des activités de travail ou d'étude.

⁹ Avant 2018, celle-ci était connue comme Compétence.



3.ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Les mini-jeux inclus dans l'App visent à faciliter aux travailleurs de la construction l'acquisition et/ou le renforcement des connaissances, aptitudes et compétences dans plusieurs acquis d'apprentissage, sélectionnés en raison de leur importance dans la prévention des risques du travail pour les travailleurs qui travaillent en hauteur.

Ils comprennent une liste étendue de questions que les travailleurs doivent connaître pour prévenir les accidents/incidents et/ou minimiser leurs conséquences s'ils se produisent.

Les questions sélectionnées ont été les suivantes :

1. Travail en hauteur sûr.
2. Port d'équipements de protection individuelle appropriés.
3. Travail en toute sécurité grâce à une protection collective.
4. Chute d'objets.
5. Panneaux de sécurité.

Le contenu de chaque acquis d'apprentissage est détaillé ci-dessous.

3.1. Travail en hauteur sûr

3.1.1. Définition

Empêcher une situation dangereuse lors d'un travail à tout endroit où une personne pourrait tomber d'une hauteur susceptible de provoquer des lésions corporelles.

3.1.2. Objectif de l'apprentissage

Faire prendre conscience aux apprenants des précautions nécessaires à prendre pour éviter les risques lorsqu'ils travaillent sur des échelles, des toitures, des plates-formes de levage, des échafaudages ou dans toute circonstance qui expose les travailleurs à un risque de chute qui est susceptible, de manière raisonnable, de causer des lésions à sa propre personne ou à d'autres personnes autour de lui.



Connaissances	Aptitudes	Compétences
L'apprenant saura : *Comment accéder à l'équipement : escabeaux, échelles (montant, prolongation), échafaudages. *Comment travailler en hauteur et utiliser des équipements d'accès au travail en toute sécurité : inspection régulière ; vérification des composants cassés, endommagés ou manquants ; utilisation responsable ; prise en compte des conditions météorologiques adverses ; et formation personnelle. *Dangers potentiels : chute d'outils, d'équipements et de matériaux, chute de personnes de hauteur (lésions personnelles et à autrui).	L'apprenant sera capable : *D'identifier la législation relative aux travaux en hauteur. *D'identifier les types d'équipement d'accès. *D'indiquer des méthodes sûres d'utilisation de l'équipement d'accès. *De reconnaître les risques liés aux travaux en hauteur : a. Répertorier les accidents et les lésions types liés aux travaux en hauteur sur le lieu du travail. b. Reconnaître d'autres risques auxquels les travailleurs sont exposés comme le risque de chute (notamment dans l'eau, les machines, les équipements électriques, les substances ou les objets dangereux). *D'identifier les situations dans lesquelles des lignes d'avertissement, des barrières, des garde-corps et des filets de sécurité sont nécessaires. *D'identifier les exigences réglementaires pour lignes d'avertissement, barrières, garde-corps et filets de sécurité. *D'identifier et d'évaluer l'équipement le plus approprié (échelle, plate-forme de levage, échafaudages) pour accéder à un travail donné en hauteur. *D'identifier et d'évaluer l'équipement de protection anti-chute individuel le plus approprié. *De déterminer la distance de chute pour empêcher qu'un travailleur ne heurte le sol.	L'apprenant aura les connaissances et les aptitudes nécessaires pour : *Utiliser la hiérarchie de contrôles, identifier les différents types d'équipements qui peuvent être disponibles pour exécuter en toute sécurité différentes tâches en hauteur (y compris les plates-formes de travail élévatrices mobiles), les échafaudages, les échelles et les équipements d'accès suspendus, avec un certain niveau d'autonomie. *Utiliser de manière appropriée et responsable et maintenir les différents types d'équipements de protection anti-chute individuels nécessaires pour travailler en toute sécurité en hauteur sur un équipement et des plates-formes d'accès au travail. *Savoir que si l'on vous demande d'utiliser des équipements, des plates-formes ou des équipements similaires d'accès au travail sur votre poste de travail, vous pouvez avoir besoin d'informations supplémentaires spécifiques sur votre lieu de travail et/ou d'informations spécifiques sur votre équipement, d'instructions ou d'une formation en vue d'une exécution autonome et responsable.



3.2. Port d'équipements de protection individuelle appropriés

3.2.1. Définition

Pour permettre aux apprenants d'identifier la nécessité d'équipements de protection individuelle (EPI) sur le chantier, sélectionner l'équipement correct et l'entretenir de manière appropriée.

3.2.2. Objectifs de l'apprentissage

Les apprenants apprendront à :

- ❖ Identifier le risque potentiel de base sur le chantier.
- ❖ Associer l'EPI correct selon les circonstances spécifiques / l'évaluation des risques.
- ❖ Faire attention à un entretien et à un stockage appropriés des EPI.
- ❖ Faire attention aux panneaux de sécurité sur le chantier et aux chefs de chantier.

Connaissances	Aptitudes	Compétences
L'apprenant connaîtra : *Les différents EPI et les plus appropriés à porter selon les circonstances spécifiques / l'évaluation des risques ainsi que la législation relative à l'utilisation des EPI. *Différentes caractéristiques et l'entretien approprié des EPI suivants : protection de la tête, des yeux et des oreilles, masques faciaux/antipoussière, appareil respiratoire, tenue très visible, chaussures de sécurité, gants, harnais.	L'apprenant sera capable : *D'identifier les différents types d'EPI utilisés sur le lieu de travail spécifique. *De sélectionner les EPI corrects afin d'empêcher l'exposition et les lésions corporelles selon le risque spécifique. *De porter correctement les EPI. *De stocker et d'entretenir correctement les EPI.	L'apprenant sera capable d'une exécution responsable et autonome concernant : *La législation sur les EPI. *Les risques de sécurité ordinaires qui exigent des EPI. *Les exigences et les limites des EPI. *L'entretien et le stockage des EPI. *L'importance de la vérification et de la signalisation des EPI endommagés. *Les panneaux de sécurité sur le chantier et l'identification des instructions des chefs de chantier.

3.3. Travail en toute sécurité grâce à une protection collective

3.3.1. Définition

Travail sur un chantier et conscience des principaux risques.

Empêcher les éventualités liées aux risques du travail dans les installations environnantes et les conditions du (des) travail (travaux) désignés avec l'aide des protections collectives.

3.3.2. Objectifs de l'apprentissage

- ❖ Connaître les méthodes, systèmes et équipements de protection collective les plus courants.
- ❖ Etre capable d'identifier visuellement si ces méthodes de protection sont correctement installées.
- ❖ Sélectionner l'action appropriée pour éviter les risques en fonction de la situation particulière.

Connaissances	Aptitudes	Compétences
L'apprenant saura : *Reconnaître les systèmes de protection collective les plus courants. *Décrire les EPC les plus courants sur le chantier.	L'apprenant sera capable : *D'identifier les méthodes de protection basées sur les caractéristiques du travail à exécuter, de la zone de travail et du risque lié. *De distinguer les éléments et les caractéristiques minimum de l'équipement de protection collective, sur la base des risques à protéger.	L'apprenant acquerra un certain niveau de responsabilité et d'autonomie concernant : *La responsabilité de sa propre sécurité ainsi que de celle d'autrui. *L'utilisation des EPC et leur installation correcte. *L'action et la réaction concernant les risques et les équipements de protection collective, la consultation et l'implication correspondants, si nécessaire.

3.4. Chute d'objets

3.4.1. Définition

Empêcher les éventualités liées aux risques du travail dans les installations environnantes et les conditions du (des) travail (travaux) désignés dans les zones avec un potentiel de chute ou de projection d'objets.

3.4.2. Objectifs de l'apprentissage

- ❖ Connaître l'indicateur d'avertissement et les symboles concernant la chute d'objets.
- ❖ Etre capable d'identifier visuellement les EPI corrects avant d'accéder à une zone avec un potentiel de chute ou de projection d'objets.
- ❖ Capacité à sélectionner l'équipement de protection anti-chute approprié.
- ❖ Sélectionner l'action appropriée pour éviter les risques qui entraînent la chute d'objets et les lésions potentielles aux personnes (p.ex. remisage, connexion, etc.)



Connaissances	Aptitudes	Compétences
L'apprenant saura : *Reconnaître l'indicateur d'avertissement le plus répandu et les panneaux, les EPI et les risques concernant la chute d'objets. *Décrire l'équipement de protection anti-chute le plus répandu sur le chantier lié à l'identification du risque.	L'apprenant sera capable : *D'identifier la signification des panneaux et des EPI liés à la chute d'objets sur la base de leurs caractéristiques visuelles. *De distinguer les risques produits par chacun d'eux, sur la base des caractéristiques de la zone de travail (avec le potentiel de chute d'objets, de stockage à haut niveau, de chute des outils, etc.)	L'apprenant acquerra un certain niveau de responsabilité et d'autonomie concernant : *La responsabilité de sa propre sécurité, de même que la sécurité d'autrui concernant les chutes d'objets. *L'action et la réaction en relation avec le risque identifié.

3.5. Signalisation de sécurité

3.5.1. Définition

Empêcher les accidents du travail liés aux risques du travail aux abords, dans les installations et les conditions du chantier de construction.

3.5.2. Objectifs de l'apprentissage

- ❖ Connaître les panneaux de sécurité les plus répandus sur le chantier.
- ❖ Identifier et distinguer la nature des différents panneaux de sécurité.
- ❖ Avoir présent à l'esprit l'importance des panneaux et leur signification pour éviter les accidents sur le lieu de travail.

Connaissances	Aptitudes	Compétences
L'apprenant connaîtra : *Les risques et les situations dangereuses sur le chantier de construction. *L'importance des panneaux de sécurité sur le chantier. *Le panneau spécifique qui doit être placé sur le chantier. *Le panneau d'avertissement concernant les risques présents. *La signification des panneaux : leur nature indicative.	L'apprenant sera capable : *D'identifier le risque potentiel de base sur le chantier. *De faire attention et de respecter l'importance des panneaux de sécurité sur le chantier. *D'associer le risque/l'interdiction correct(e) selon les panneaux de sécurité spécifiques. *D'identifier le panneau spécifique qui doit être placé sur le chantier pour avertir des risques présents. *D'identifier les lieux sur le chantier selon la signification des panneaux.	L'apprenant acquerra un certain niveau de responsabilité et d'autonomie concernant : *La conscience de la situation dangereuse sur le chantier. *La conscience de l'importance des panneaux de sécurité sur le chantier. *Le respect de la signification des panneaux d'interdiction selon les panneaux de sécurité spécifiques. *L'évitement du travail dans la zone ou sur le lieu de travail où l'accès est restreint par les panneaux. *La conscience de l'importance des panneaux de sécurité sur le chantier concernant l'avertissement des risques présents. *Le respect de l'indication des panneaux, de leur nature indicative.



4. GLOSSAIRE

A

Accident = c'est un accident découlant de, ou dans le cours de l'emploi, qui, dans le cas d'une personne exécutant un travail, entraîne une lésion corporelle. (Source: Workplace Safety and Health Management. *Practical Guidelines on the Implementation and Maintenance of an Occupational Safety, Health and Welfare Management System*. Health and Safety Authority. 2006)

Accident du travail = accident lié au travail.

Acquis d'apprentissage = énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de faire au terme d'un processus d'apprentissage ; ces acquis sont définis sous la forme de savoirs, d'aptitudes et de compétences. (Source : Cedefop, 2008, *Parlement européen et Conseil de l'Union européenne*, 2008).

Activité préventive = l'ensemble des activités ou des mesures adoptées ou prévues à toutes les phases de l'activité de l'entreprise, afin d'éviter ou de diminuer les risques liés au travail. Cette opération repose, selon la loi espagnole 31/1995, sur les principes généraux suivants : éviter les risques ; évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ; combattre les risques à la source ; adapter le travail à la personne ; se rappeler les développements des techniques ; remplacer ce qui est dangereux par quelque chose qui implique l'absence de danger ou un faible danger ; planifier les imprévus ; adopter des mesures qui donnent la préférence à la protection collective d'une personne ; donner des instructions appropriées aux travailleurs. (Source : *Dictionnaire de la construction*. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com)

Amélioration continue = processus d'amélioration du système de gestion de la sécurité et de la santé pour obtenir des améliorations de la performance S&S correspondant à la politique de sécurité et de santé de l'organisation. (Source : Workplace Safety and Health Management. *Practical Guidelines on the Implementation and Maintenance of an Occupational Safety, Health and Welfare Management System*. Health and Safety Authority. 2006)

Années de vie perdues (AVP) = les AVP correspondent au nombre de décès multiplié par l'espérance de vie standard à l'âge auquel le décès survient. (Source : *Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail*).

Apprentissage = processus dans lequel un individu assimile de l'information, des idées et des valeurs et acquiert ainsi des savoirs, savoir-faire, aptitudes et/ou compétences. L'apprentissage s'effectue par la réflexion personnelle, la reconstruction ainsi que l'interaction sociale. Il peut se dérouler dans un contexte formel, non formel ou informel. (Source : Cedefop, 2008).

Apprentissage (professionnel) = mode de formation de longue durée alternant des périodes effectuées sur le lieu de travail et dans un établissement d'enseignement ou un centre de formation. L'apprenti(e) est contractuellement lié(e) à l'employeur et reçoit une rémunération (salaire ou indemnité). L'employeur s'engage à fournir à l'apprenti(e) la formation débouchant sur un métier défini. (Source : Cedefop, 2004).

Apprentissage par le travail = acquisition de savoirs ou de compétences par l'exécution de tâches – suivie d'une réflexion – dans un contexte professionnel, soit sur le lieu de travail (par ex. formation en alternance), soit dans un établissement d'EFPP. (Source : Cedefop, 2011)

Aptitude = capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes. (Source : Cedefop. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2008).



Balisage = opération qui consiste à installer des signaux fixes et mobiles indiquant les endroits dangereux. Les éléments de balisage sont par exemple les bandes de délimitation, les éléments de guidage, les cônes, les bornes cylindriques, les barrières souples, etc. (Source : Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com)

Blessures liées au travail = un accident du travail est défini comme un événement individuel dans le cours du travail qui entraîne un préjudice physique ou mental. Ceci comprend les cas d'empoisonnement aigu et les actes volontaires d'autrui, de même que les accidents se produisant pendant le travail, mais en dehors des locaux de la société, y compris ceux causés par des tiers. Il exclut les blessures qu'une personne s'inflige délibérément, les accidents sur le chemin du travail (accidents de la circulation), les accidents d'origine médicale uniquement et les maladies professionnelles. (Source : Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail).

Bruit = son qui peut entraîner ce qu'il est convenu d'appeler une perte d'audition induite par le bruit, un acouphène ou un stress, ou gêner la capacité d'entendre d'autres sons, de se concentrer, de se relâcher ou de communiquer.



Cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC) = outil de référence pour la description et la comparaison des niveaux de certification dans les systèmes de qualification élaborés à l'échelon national, international ou sectoriel. (Source : Cedefop ; Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2008).



Casque = pièce d'habillement servant à couvrir la tête de la personne qui le porte, et essentiellement destinée à en protéger la partie supérieure contre les blessures produites par des objets qui peuvent la heurter. Le casque le plus utilisé dans le secteur de la construction est le casque doté d'une visière et d'une courroie environnante. Il possède les éléments suivants : coiffe, visière et courroie, harnais de tête, bande de nuque et jugulaire. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

Ceinture anti-chute = ceinture de sécurité utilisée pour freiner et arrêter la chute libre d'une personne. Elle comprend un harnais muni ou non d'une ceinture de maintien et un élément d'accrochage, qui peut être équipé d'un amortisseur de chute. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

Chaussures à usage professionnel = elles s'entendent comme tout type de chaussures destinées à offrir une certaine protection contre les risques pour les pieds provenant de l'exécution d'une activité de travail. Dans les travaux de construction, les travailleurs sont fréquemment exposés à des coups ou à des pincements, de sorte qu'il leur est vivement conseillé de porter des chaussures à usage professionnel permettant d'éviter, dans la mesure du possible, les lésions aux pieds. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

Compétence = capacité d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales et/ou méthodologiques dans les situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. (Source : *Cedefop ; Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2008*).

Conditions de danger = circonstances qui pourraient provoquer un accident. Parmi les conditions de danger, on peut énumérer celles qui suivent : protections et périmètres de sécurité inappropriés, manque de protection et/ou de dispositifs de sécurité, équipement de protection inadéquat ou insuffisant ; outils défectueux ; ordre et propreté déficients sur le lieu de travail ; exposition au bruit, vibrations ou radiations ; absence de signalisation ou signalisation incorrecte, etc. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

Contenu d'apprentissage / de formation = matières et activités qui constituent la somme de ce qui doit être acquis par un individu ou un groupe d'apprenants au cours d'une action d'enseignement ou de formation. (Source : *adapté de l'European Training Foundation, 1997*).

D

Danger = quelque chose qui peut entraîner des effets négatifs. P.ex. un objet, la propriété d'une substance, un phénomène ou une activité. Un état physique ou psychosocial, un objet ou un agent qui peut causer un désagrément à un travailleur et/ou causer un dommage à un bien ou à l'environnement. Exemples : présence d'eau sur un escalier ; bruit important ; inhalation de poussières d'amiante.

E

Echafaudage = équipement auxiliaire utilisé en tant que plate-forme de travail sûre pour les travaux en hauteur. Il doit répondre aux exigences liées aux matériaux, à la stabilité, à la résistance, à la sécurité générale et au travail, ainsi qu'aux exigences spécifiques liées à chaque échafaudage en particulier comme l'indique la législation. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

Echelle = toute échelle fixe en bois ou en métal. (Source : *Code of practice of access and working scaffolds. Health and Safety Authority.* www.hsa.ie).

Échelle antidérapante = échelle pourvue, à la base de ses pattes, de cales en caoutchouc qui ont deux rôles, antidérapant et isolant électrique. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

Employeur = toute personne ou organisation qui emploie un salarié selon un contrat de travail et comprend une personne sous la direction et le contrôle de laquelle un salarié travaille. (Source : *Workplace Safety and Health Management. Practical Guidelines on the Implementation and Maintenance of an Occupational Safety, Health and Welfare Management System. Health and Safety Authority. 2006*)

Enseignant = personne dont la fonction est de transmettre à des apprenants des savoirs, savoir-faire et/ou compétences au sein d'un établissement d'enseignement ou de formation. Le métier d'enseignant couvre plusieurs fonctions: organisation et mise en œuvre des programmes et transmission des savoirs (généraux ou spécifiques, théoriques ou pratiques) et/ou des savoir-faire. Dans les établissements à orientation professionnelle, la fonction d'enseignant peut recouvrir (partiellement) celle de formateur. (Source : *Cedefop, 2004 ; AFPA 1992*).

Enseignement et formation professionnels (EFP) = enseignement et formation ayant pour objectif l'acquisition de savoirs, savoir-faire, aptitudes et/ou de compétences requises dans des métiers spécifiques ou plus largement sur le marché de l'emploi. (Source : *adapté de l'European Training Foundation, 1997*).



Entrepreneur = toute personne, tout employeur ou toute organisation dont les salariés entreprennent un ouvrage pour une somme fixe ou autre et qui fournit les matériaux et la main-d'œuvre (qu'il s'agisse de sa propre main-d'œuvre ou de celle d'autrui) pour exécuter ledit ouvrage ou qui fournit uniquement la main-d'œuvre. (Source : *Workplace Safety and Health Management. Practical Guidelines on the Implementation and Maintenance of an Occupational Safety, Health and Welfare Management System. Health and Safety Authority. 2006*)

Environnement de travail psychosocial = le contenu du travail et des exigences du travail, les relations sociales de travail, l'organisation du travail et la culture du travail, dont chacun peut avoir une influence sur le bien-être mental et physique du travailleur, y compris la gestion. Tous ces aspects du travail sont parfois dénommés stressseurs du lieu de travail et peuvent avoir des effets cognitifs, émotionnels ou motivants sur les travailleurs.

Équipement de protection individuelle (EPI) = tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité. (Source : *Directive du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle. 89/686/CEE*)

Équipement de travail = toute machine, appareil, outil ou installation, utilisés au travail. (Source : *directive 2009/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail*).

Évaluation des résultats/acquis d'apprentissage = processus consistant à apprécier les savoirs, savoir-faire, aptitudes et/ou compétences d'un individu à l'aune de critères prédéfinis (résultats attendus, mesure des résultats/acquis d'apprentissage). L'évaluation débouche habituellement sur la certification. (Source : *Cedefop, 2004*).

Évaluation des risques = celle-ci comprend l'examen attentif de la situation dans laquelle les travailleurs sont exposés aux différents risques sur leur poste de travail ou pendant leur travail. Elle doit déboucher sur la définition de mesures qui empêchent les risques pour la santé et la sécurité. (Source : *Guide des bonnes pratiques non contraignant pour la mise en œuvre de la directive 2001/45/CE. Travaux en hauteur. http://ec.europa.eu/employment_social/index_en.html 2006*)

Évaluation des risques = processus permettant à une organisation d'obtenir des informations nécessaires, grâce auxquelles elle sera en mesure de prendre une décision appropriée quant à l'opportunité d'adopter des mesures préventives et, le cas échéant, quant au type d'actions à réaliser. Au niveau organisationnel de la société, l'évaluation des risques est reflétée dans le plan de prévention des risques du travail. Dans le

contexte d'un chantier, l'évaluation des risques liée à son exécution est intégrée dans le plan de santé et de sécurité. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción*. www.diccionariodelaconstruccion.com)

F

Facteur de risque = lorsque les conditions de travail, qui peuvent contribuer à provoquer des événements indésirables, donnent lieu à une détérioration de la santé des travailleurs, elles sont appelées facteurs de risque. Par conséquent, on définit comme facteur de risque tout objet, toute substance, forme d'énergie ou caractéristique d'organisation du travail qui pourrait entraîner un accident de travail, aggraver ses conséquences ou porter atteinte à la santé des travailleurs sur une longue période. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción*. www.diccionariodelaconstruccion.com)

Fiche de données de sécurité (FDS) = fiche qui contient des informations détaillées sur les risques éventuels pour la santé et la sécurité d'un produit et la manière de stocker, d'utiliser et de manipuler le produit en toute sécurité. Dans la plupart des pays, les fournisseurs doivent produire les FDS pour tous les matériaux dangereux en tant que condition de vente.

Formateur = toute personne exerçant une ou plusieurs activités liées à la fonction de formation (théorique ou pratique) soit au sein d'un établissement d'enseignement ou de formation, soit sur le lieu de travail. Le formateur est appelé à assurer différentes fonctions: conception de l'action de formation ; organisation et mise en œuvre de l'action de formation ; animation de l'action de formation en transmettant des savoirs, savoir-faire et/ou compétences ; médiation d'apprentissage en aidant l'apprenant dans le développement de ses savoirs et de ses compétences par des instructions, des commentaires et des conseils tout au long du processus d'apprentissage. (Source : *Cedefop, 2004 ; AFPA 1992*).

G

Garde-corps = aussi appelé « rambarde » ou « balustrade ». Protection collective formée d'éléments verticaux et horizontaux, dont la fonction est d'empêcher la chute des travailleurs à des niveaux inférieurs. Ils doivent être réalisés à partir de matériaux rigides, d'une hauteur minimale de 90 cm et posséder des sécurités afin d'empêcher le croisement et la glissade en dessous d'eux, ou la chute d'objets sur des personnes. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción*. www.diccionariodelaconstruccion.com)

Gestion des risques = toute mesure prise pour réaliser, maintenir ou améliorer le travail et les conditions de travail de manière à ce que les effets nocifs pour les



personnes ou les populations liés à l'exposition ou aux activités de travail soient empêchés.

H

Harnais = un harnais anti-chute est un dispositif de préhension du corps destiné à arrêter les chutes, qui fait partie d'un système anti-chute. Il peut être formé de sangles (conçues pour supporter le corps de l'utilisateur une fois qu'il est tombé) ; d'éléments d'accouplement reliant les composants ou les sous-systèmes ; d'éléments d'ajustement (qui permettent d'adapter la longueur des bandes à l'utilisateur) ; de boucles (pour le matériel de suspension par exemple). (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

I

Incident = tout évènement non prévu ni souhaité qui, bien qu'il ne donne lieu à aucune détérioration de la santé ni lésion pour les personnes, peut provoquer des dégâts sur la propriété, les équipements, les produits ou l'environnement, et entraîner des pertes de production ou augmenter les responsabilités juridiques. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

Inspection du travail = autorité publique dont la tâche est de conseiller et de fournir des indications sur des questions relatives à la protection des travailleurs et à l'environnement de travail, de même que vérifier que la protection est suffisante. (Source : OIT, 2001).

J

Jugulaire = bande ou sangle passant sous le menton et maintenant le casque. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

K

L

Lieu de travail = tout endroit où un travail physique et/ou mental a lieu, qu'il soit rémunéré ou non. Ceci comprend des lieux de travail formels, le domicile privé, des

véhicules ou des sites extérieurs sur des biens publics ou privés. (Source : *Organisation mondiale de la Santé, OMS, 2010*).

Lésion mortelle au travail = accident ou lésion au travail entraînant le décès d'un travailleur.

Lésions professionnelles = on définit les lésions professionnelles comme toutes les maladies, pathologies ou lésions qui surviennent pendant ou à cause du travail. L'existence de risques est parfois propice aux accidents. Les lésions professionnelles apparaissent après un accident et peuvent être classées comme suit : accident de travail, maladie professionnelle et autres dommages comme la fatigue, le stress, etc. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com*)

Ligne = corde, chaîne ou sangle. (Source : Code of practice of access and working scaffolds. *Health and Safety Authority. www.hsa.ie*).



Maître d'oeuvre = aussi appelé « entrepreneur ». Personne physique ou morale qui, par un contrat passé avec le promoteur, assume son engagement à fournir les moyens humains et matériels pour réaliser tout ou partie des travaux dans le respect du projet et des dispositions du contrat et qui possède ses propres ressources humaines et matérielles. (Art. 3 de la Loi 32/2006 du 18 octobre régissant la sous-traitance dans le secteur de la construction). (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com*)

Maintenance préventive = système de prévention des défaillances des machines et des équipements par une maintenance régulière programmée, la connaissance de la fiabilité des pièces, la maintenance des enregistrements de service, le remplacement programmé de pièces et la maintenance des inventaires des pièces les moins fiables et des pièces dont le remplacement est programmé.

Marque de conformité CE = pour certifier qu'un produit est conforme à la réglementation qu'il est censé respecter, le fabricant et le fournisseur, mais aussi l'importateur, doivent faire figurer le marquage de conformité CE (Communauté Européenne) sur sa surface et sur l'emballage. Le règlement 305/2011 du Parlement européen et du Conseil établit des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction. Le marquage CE doit être visible, lisible et indélébile. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com*)

Mesures de protection collective = les mesures de protection visent à protéger simultanément un groupe de travailleurs exposé à un risque important, en éliminant la



situation à risque. Par exemple, rails, abris, interrupteurs différentiels, filets, ventilation générale, boîtier pour outil bruyant, etc. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

N

O

Opérateur = le ou les travailleur(s) chargé(s) de l'utilisation d'un équipement de travail. (Source : *directive 2009/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail*).

P

Prévention = ensemble des actions ou mesures adoptées ou prévues, dans toutes les phases d'activité de l'entreprise, pour éviter ou réduire les risques liés au travail. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

Programme d'enseignement ou de formation = ensemble d'activités, de contenus de formation et/ou de méthodes mis en œuvre pour réaliser les objectifs pédagogiques définis (acquisition de savoirs, aptitudes et/ou compétences), et organisés dans un ordre logique et sur une période déterminée. Le programme désigne la mise en œuvre des activités d'apprentissage alors que le terme curriculum se réfère à la conception, l'organisation et la programmation de ces activités. (Source : *Cedefop, 2008*)

Protection = technique de prévention qui porte sur les conséquences du risque et qui vise à les réduire, voire à les éliminer. La protection est un ensemble de mesures qui permettent aux travailleurs de ne pas se blesser en cas d'accident. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción.* www.diccionariodelaconstruccion.com)

R

Résultats d'apprentissage / acquis d'apprentissage = ensemble des savoirs,

aptitudes et/ou compétences qu'un individu a acquis et/ou est en mesure de démontrer à l'issue d'un processus d'apprentissage formel, non formel ou informel. (Source : Cedefop, 2008, *Parlement européen et Conseil de l'Union européenne*, 2008).

Risque = la probabilité qu'un événement indésirable spécifié se produise en raison de la réalisation d'un risque par, ou pendant les activités de travail, ou par les produits et services créés par les activités de travail. Un risque présente toujours deux éléments : la probabilité qu'un risque peut survenir et les conséquences de l'évènement dangereux. Le risque est aussi déterminé par le nombre de personnes exposées de même que la fréquence. (Source : *Workplace Safety and Health Management. Practical Guidelines on the Implementation and Maintenance of an Occupational Safety, Health and Welfare Management System. Health and Safety Authority. 2006*)

Risque du travail = aussi appelé « risque professionnel ». Possibilité pour un travailleur de subir une lésion à cause du travail. Pour qualifier un risque, du point de vue de sa gravité, on évalue conjointement sa probabilité de se produire et sa sévérité. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com*)

Risque professionnel = situation liée au travail qui peut rompre l'équilibre physique, mental ou social des travailleurs. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com*)

S

Santé = état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité. (Source : *Organisation mondiale de la Santé, OMS, 1948*)

Salarié = toute personne qui travaille pour un employeur selon un contrat de travail. Ce contrat peut être spécifique ou impliqué et être verbal ou dressé par écrit. Un salarié peut être employé à temps plein ou à temps partiel, ou être temporaire. (Source : *Workplace Safety and Health Management. Practical Guidelines on the Implementation and Maintenance of an Occupational Safety, Health and Welfare Management System. Health and Safety Authority. 2006*)

Savoir = résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'apprentissage. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques lié à un domaine de travail ou d'études. (Source : 2008, *Parlement européen et Conseil de l'Union européenne*, 2008).

Sécurité et santé = santé, sécurité et bien-être au travail dans le contexte de la



prévention des accidents et de la maladie des salariés au travail. (Source : *Workplace Safety and Health Management. Practical Guidelines on the Implementation and Maintenance of an Occupational Safety, Health and Welfare Management System. Health and Safety Authority. 2006*)

Sécurité au travail = Ensemble des techniques préventives non médicales appliquées aux processus de production et aux machines et installations qui interviennent dans ces processus, dont le but est de prévenir et d'éviter les accidents du travail en contrôlant les conséquences des accidents et en utilisant une méthodologie d'identification rationnelle pour découvrir leurs causes. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com*)

Signalisation de sécurité et de santé sur le lieu de travail = signalisation qui se rapporte à un objet, une activité ou une situation déterminés et qui fournit une indication ou indique une obligation relative à la sécurité ou à la santé sur le lieu de travail. Il peut s'agir d'un signal en forme de panneau, d'une couleur, d'un signal lumineux ou acoustique, d'une communication verbale ou d'un signal gestuel selon les procédures. (Source : *Dictionnaire de la construction. Fundación Laboral de la Construcción. www.diccionariodelaconstruccion.com*)

Stress au travail = sentiments subjectifs et réponses physiologiques qui découlent de l'environnement de travail psychosocial et font qu'une personne est incapable de maîtriser ou de répondre de manière appropriée aux exigences qui lui sont posées. Les réponses physiologiques qui caractérisent le stress peuvent aussi survenir face à l'environnement physique. (Source : *Organisation mondiale de la Santé, OMS, 2010*)

Stresseur au travail = état ou circonstance sur un lieu de travail (ou un autre environnement) qui entraîne une réponse de stress des travailleurs. (Source : *Organisation mondiale de la Santé, OMS, 2010*)

Surface fragile = surface, comprenant des accessoires, qui pourrait se révéler défaillante si le poids d'une personne devait lui être appliqué dans des conditions normalement prévisibles. (Source : *Code of practice of access and working scaffolds. Health and Safety Authority. www.hsa.ie*).

Surveillance de la santé au travail = qualifie la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de façon continue et systématique des données recueillies à des fins de prévention. Elle est indispensable à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de santé au travail, au contrôle des lésions accidentelles et des maladies liées au travail, à la protection et à la promotion de la santé des travailleurs. La surveillance de la santé au travail comprend la surveillance de la santé des travailleurs et la surveillance du milieu de travail. (Source : *OIT, 1998*).

Système individuel de protection anti-chute = système anti-chute ou de sauvetage anti-chute, restreint au travail, de positionnement au travail, qui n'est pas un système dans lequel les seules sécurités sont des sécurités collectives ou des techniques d'accès et de positionnement à l'aide de cordes. (Source : Code of practice of access and working scaffolds. Health and Safety Authority. www.hsa.ie).



Tâche = ensemble d'étapes liées qui constituent une partie individuelle d'un travail. Chaque travail est constitué d'un ensemble de tâches.

Travail de construction = l'exécution de tout bâtiment, de construction de génie civil ou de construction technique, selon le cas. (Source : *Definition of construction work*. Health and Safety Authority www.hsa.ie).

Travailleur exposé = tout travailleur se trouvant entièrement ou en partie dans une zone dangereuse. (Source : *directive 2009/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail*).

Travaux en hauteur = travaux à tout endroit, y compris un endroit pour accéder à ou sortir de tout endroit, à l'exception d'un escalier dans un lieu de travail permanent ou, au niveau du sol ou sous ce dernier, à partir duquel, si les mesures requises n'étaient pas prises, un salarié pourrait tomber d'une hauteur susceptible d'entraîner des lésions corporelles. Toute référence à l'exécution de travaux en hauteur comporte l'accès à ou la sortie dudit endroit lors du travail. (Source : *Code of practice of access and working scaffolds*).



Utilisation d'un équipement de travail = toute activité concernant un équipement de travail, telle que la mise en service ou hors service, l'emploi, le transport, la réparation, la transformation, la maintenance, l'entretien, y compris notamment le nettoyage. (Source : *directive 2009/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail*).



X**Y****Z**

Zone dangereuse = toute zone à l'intérieur ou autour d'un équipement de travail dans laquelle la présence d'un travailleur exposé soumet celui-ci à un risque pour sa sécurité ou pour sa santé. (Source : *directive 2009/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail*).

Zone de travail (échafaudages) = la somme des plates-formes sur un niveau qui fournit un lieu sûr en hauteur pour les personnes au travail et pour accéder à leur travail. (Source : *Code of practice of access and working scaffolds. Health and Safety Authority. www.hsa.ie*).

Dirigeant :



FUNDACIÓN LABORAL DE LA CONSTRUCCIÓN
Espagne

Partenaires :



INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BÂTIMENT
Luxembourg



OPEN UNIVERSITEIT NEDERLAND
Pays-Bas



CENTRE IFAPME LIEGE-HUY-VERVIERS
Belgique



WESTDEUTSCHER HANDWERKSKAMMERTAG
Allemagne



CENTRO EDILE ANDREA PALLADIO
Italie



**CHAMBER OF CONSTRUCTION AND BUILDING
MATERIALS INDUSTRY OF SLOVENIA**
Slovénie

